

Vingt millions/an pour créer des places

ÉCOLE La liste des communes sous tension démographique sera actualisée en continu

- La ministre Marie-Martine Schyns crée un observatoire permanent du nombre de places dans les écoles.
- On va aussi s'occuper des bahuts où les parents hésitent à inscrire leurs enfants.

On manque d'écoles. C'est vrai au primaire. C'est vrai au secondaire. Depuis deux législatures, la Communauté française, acculée, sort périodiquement des « plans d'urgence » visant à créer des places. C'est bien. Mais on est souvent dans l'improvisation.

Vendredi, Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation, a fait adopter en gouvernement un ensemble de mesures qui vont calmer le jeu et anticiper les problèmes.

Budget. D'abord (et ce n'est pas mince...) 20 millions d'euros seront désormais consacrés, chaque année, à la création de places au primaire et au secondaire. On savait qu'un tel budget avait été débloqué pour 2017. La nouveauté : on le pérennise. On rend ce budget structurel. Et ce montant sera bétonné dans un décret.

Si l'on tient compte des populations de chaque réseau et des mécanismes de financement variables d'un réseau à l'autre, cela fera par an 4,5 millions pour le réseau de la Communauté française (écoles ex-État), 8 millions pour l'officiel subventionné (communes/provinces) et 7,5 millions pour le libre.

En prime, on libère 4 millions pour gonfler le budget dédié au « Programme prioritaire de travaux » (ceci, c'est de la rénovation, pas de la création de places).

Observatoire. La Communauté dispose d'une étude sur les zones dites « en tension démographique ». Soit les lieux où il manque de places. C'est bien, mais ponctuel et ces études prennent vite des poils. La décision : on va créer un comité de monitoring permanent. Il évaluera la situation de façon continue, commune par commune. Logé dans l'administration, il devra confronter les données démographiques avec les capacités d'accueil, en tenant compte des projets de création de places, des migrations d'élèves d'une commune à l'autre, etc.

Ce travail continu fera apparaître de façon plus rapide les communes qui sont sous tension. On considère qu'une commune est sous tension quand l'offre de places dépasse la demande à hauteur de 10 % maximum. On estime que, dans une telle situation, la liberté de choix de

parents n'est plus optimale.

Appels à projets. Aujourd'hui, quand la Communauté est alertée par un problème de pénurie de places, elle lance un appel à projets. Désormais, cet appel sera permanent – un appel sera lancé chaque année. Logiquement, seuls les appels à projets visant des communes « sous tension » seront éligibles. Et seront servis en priorité les communes où la tension est égale ou inférieure à 7 %.

Ecoles boudées. Comme le fait apparaître le décret inscriptions (système régulant les inscriptions en 1^{er} secondaire), si beaucoup d'écoles saturent (il y a trop d'élèves pour le nombre de places), bien des établissements sont « incomplets ».

Marie-Martine Schyns souhaite que ces écoles fassent l'objet d'une attention particulière. Le Pacte d'excellence engagera chaque école à développer un plan de pilotage. Pour les établissements « boudés », ce plan devra s'attacher à travailler sur l'image de l'école, la culture de l'établissement ou la stabilisation de l'équipe pédagogique. Pour le réseau qui la concerne, dont elle est responsable (les écoles de la Communauté), la ministre s'emploiera à développer des collaborations entre l'école et son environnement culturel ou sportif. Aux autres réseaux à suivre le mouvement. ■

PIERRE BOUILLON